



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 26/02/2021

#FRANCERELANCE RENOUVELLEMENT FORESTIER : OUVERTURE DES GUICHETS POUR LE DÉPÔT DES DOSSIERS

Une opportunité pour les Vosges

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a annoncé l'ouverture de la plateforme de dépôt dématérialisé des demandes d'aide au titre du dispositif « renouvellement forestier » du plan France Relance. La plateforme de dépôt de dossier dématérialisé est ouverte depuis le 19 février 2021.

La forêt représente 50 % de la surface du département. Dans une situation de crise sanitaire et économique les acteurs locaux se sont mobilisés en amont face à ce défi pour le secteur. Ainsi l'opportunité du plan de relance afin d'amplifier l'action menée précédemment par les aides européennes doit être saisie par tous afin de reconstituer la forêt de demain.

Dans le contexte du changement climatique, le plan France Relance et la mesure « renouvellement forestier » viennent soutenir les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts au changement climatique ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation de celui-ci. Elle s'inscrit pleinement dans les priorités mises en avant par la feuille de route remise au ministre par les acteurs de la forêt et du bois le 22 décembre dernier.

Les propriétaires forestiers individuels et/ou leurs mandataires, notamment les 35 lauréats dont 2 vosgiens [Direction territoriale de l'ONF – Grand Est ; Coopérative Forêt Bois de l'Est...] sélectionnés le 1er février dernier dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 3 décembre 2020, peuvent désormais déposer leurs dossiers de demandes¹ d'aide à l'adresse suivante : <https://connexion.cartogip.fr/>

1 Pour déposer une demande en ligne, le demandeur doit au préalable solliciter un identifiant d'authentification ainsi qu'un code d'accès à l'adresse : plan.relance@gipatgeri.fr

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex



« Grâce au plan France Relance et aux engagements pris par l'ensemble des acteurs de la filière, les premiers projets vont être déposés pour relever collectivement le défi de la résilience de nos forêts. Parce qu'elles sont les premières impactées par les effets du changement climatique, nous mobilisons 150 millions d'euros pour permettre le renouvellement durable des peuplements, notamment les plus sinistrés », a indiqué Monsieur le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Pour toute question sur votre projet, vous pouvez vous adresser par mail aux services :

pref-relance@vosges.gouv.fr

ddt-seaf-bf@vosges.gouv.fr

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

